



Délibération du Conseil d'administration

Séance du 4 mars 2026

Présents | M. Philippe LABORDERIE, et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, Christine CORBILLON, représentants le conseil municipal.
Mmes Chantal SCHWARTZ, Martine SCOTTO DI VETTIMO, Monique LE BIHAN et M. Paul ABLINE représentants les associations.

Absentes excusées ayant donné pouvoir

Mme Corinne PICARD	Mme Edith CHOUTEAU
Mme Christelle TREHET-COLLET	Mme Monique LE BIHAN

Absents excusés

M. Jean-Paul PAVILLON
M. Gérald BOUSSICAULT
Mme Marie-Chantal GUILLOT

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,
M. Laurent NOUHAUD, responsable de pôle,
MME Fanély MIARA PARNISARI, responsable du pôle hébergement et prévention du vieillissement,
Mme Myriam PASQUETTE, directrice générale des services, Ville des Ponts-de-Cé.

Convocation adressée le 27 février 2026, CASF, article R123-16

POINT N°16 – BUDGET RESIDENCE AUTONOMIE –AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Madame Edith CHOUTEAU, Vice-Présidente, expose au conseil d'administration que l'exécution du budget d'exploitation 2025 fait apparaître un résultat excédentaire de 19 267,89 € ventilé comme suit :

Résultat 2025 avant reprise de résultat :	- 6 731,54 €
Résultat repris au BP :	25 999,43 €
Résultat d'exploitation à reprendre	19 267,89 €

Vu l'article R314-51 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant les résultats en attente d'incorporation (-27 940,25 €),

Conformément à l'instruction M22, Madame CHOUTEAU propose d'affecter le résultat en attente d'affectation d'un montant total de -8 672,36 € comme suit :

	Budget annexe Résidence Autonomie
Déficit de fonctionnement reporté (002) - budget 2026	-27 940,25 €
Excédent de fonctionnement reporté (002) - budget 2027	+19 267,89 €

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve cette proposition à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

